

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
de la région Pays de la Loire**

**Avis de la commission « espèces – habitats » du 02/03/2023**

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 10.  
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant la carrière Lafarge Ciments à Saint-Pierre-la-Cour (53) Numéro Onagre : 2023-01-14a-00134	Bénéficiaire : Lafarge Ciments	Avis : Favorable
-------------------------	---	-----------------------------------	---------------------

**Liste des espèces protégées impactées :**

**Faune :**

- *Falco peregrinus* Faucon pèlerin

**Discussion**

Le CSRPN demande si le Faucon pèlerin est présent cette année et ce qui a déjà été mis en place.

Le porteur de projet répond qu'il a été observé mais ne s'est pas installé sur le site utilisé en 2022. La localisation du nid n'a pas encore été établie. En début d'année, 4 plates-formes de compensation favorables à la nidification ont été réalisés avec la même orientation que le nid de 2022. Les travaux ont été réalisés par une entreprise ayant déjà fait ce type d'aménagements. Une cinquième plateforme est prévue.

Le CSRPN indique qu'il s'agit de la période où le Faucon pèlerin s'installe.

Les aménagements sont adaptés, le CSRPN souhaite connaître leur coût.

Le porteur de projet indique un coût de 8 800 € pour les 4 plates-formes.

Le CSRPN s'interroge sur la possibilité que l'impact soit fort sur la population locale, celle-ci étant faible, si la mesure compensatoire ne marche pas.

Il est précisé qu'il y a une quinzaine de couples de Faucon pèlerin en Mayenne. De plus, il s'agit d'une espèce très territoriale et qui utilise des emplacements très proches des activités humaines. Ils ont une certaine souplesse au niveau de l'emplacement sur le site. Il existe des retours d'expérience positifs sur ce type d'aménagements. Tout est donc réuni pour que cette mesure soit efficace.

**Délibération**

Le CSRPN indique que le dossier est bien monté et les aménagements sont présents, il donne un avis favorable sur ce dossier.

Le 06/03/2023

Le vice-président du CSRPN des Pays de la Loire  
Jean-Marc Gillier

